

trois ou quatre fois par jour. Les Suisses, au sein de la liberté, ne sont pas plus exemts que les autres des péages, en passant d'un Canton à l'autre.

Le paysan du *pays de Vaud*, fréquente, les Dimanches, très-assidument sa Paroisse, & il n'a garde d'aller ces jours-là au cabaret; ceux du Canton de *Fribourg* n'observent pas la même régularité; leur conduite offre un contraste remarquable: ils vont, les Dimanches & Fêtes, dans le territoire de *Berne*, passer le temps aux Cabarets, y danser & s'y enivrer.

L'Evêque de *Constance* a retranché, en 1779, dans le Canton de *Lucerne*, à la priere du Magistrat souverain, plusieurs Fêtes, & les a réduit, sans y comprendre les grandes Fêtes solennelles, Noël, la Circoncision, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte & les Dimanches, au nombre de dix-huit, prescrivant en compensation de cette suppression, l'obligation de jeûner tous les Mercredis & Vendredis de l'Avent. Les Dédicaces d'Eglises sont célébrées chaque année en un seul & même jour, dans tout le Canton, (le second Dimanche d'Octobre) pour empêcher la répétition du désordre que le renouvellement fréquent de ces fêtes avoit coutume d'occasionner.

On distingue ainsi les quatre Républiques les plus célèbres de l'Europe. La République de (66) *Hollande*, si respectée en Europe, & si formidable en Asie, où ses négocians voient tant de Rois prosternés devant eux. *La Suisse* qui est l'image de la liberté. *Venise*, qui n'a de

(66) Lettres persannes, p. 431, tome V des Œuvres de M. le Président de *Montesquieu*, Londres, 1769, in-12.